

Décision GO SDO 2023-25
Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des télépilotes d'aéronefs sans personne à bord du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne pour l'année 2023

SOUS-DIRECTION OPÉRATIONS, PRÉVISION, PRÉVENTION
GROUPEMENT DES OPÉRATIONS
SERVICE DOCTRINES OPÉRATIONNELLES

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
VU la loi n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils ;
VU le décret n° 2018-66 du 2 février 2018 relatif aux décisions individuelles relatives à la formation des télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir ;
VU l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans personne à bord ;
VU l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139 ;

Décide,

Article 1^{er} : Liste d'aptitude opérationnelle :

**Liste d'aptitude opérationnelle des télépilotes d'aéronefs sans personne à bord
du SDIS de Seine-et-Marne - Année 2023**

	Matricule	Grade	Nom	Prénom	Emploi
1		Cdt	CLUZEL	Pierre	Référent départemental
2		Ltn	POTEAU	Olivier	Référent départemental adjoint
3		Ltn	ROULLÉ	Clément	Conseiller technique
4		Sch	AMENDOEIRA	Patrick	Télépilote
5		Adc	BERTEAU	Florian	Télépilote
6		Sch	BLANCHARD	Yves	Télépilote
7		Adc	COLLET	Guillaume	Télépilote
8		Sgt	CREPEL	Nicolas	Télépilote
9		Adc	DANTZLINGER	Cyril	Télépilote
10		Adc	DESPREZ	Franck	Télépilote
11		Sch	FAVRET	Romain	Télépilote

	Matricule	Grade	Nom	Prénom	Emploi
12		Adc	FREMONT	Fabien	Télépilote
13		Cpl	HAINAUT	Matthieu	Télépilote
14		Sgt	HAULBERT	Benoît	Télépilote
15		Adj	HUMBERT	Alain	Télépilote
16		Adc	HUGUENOT	Jérôme	Télépilote
17		Sch	IVOL	Thomas	Télépilote
18		Cpl	LASSELIN	Lucas	Télépilote
19		Sch	LEBON	Vincent	Télépilote
20		Cch	LÉORNARDO	Jordan	Télépilote
21		Sch	LÉPY	Stéphane	Télépilote
22		Adc	LUMINEAU	Thomas	Télépilote
23		Adc	ORTUSO	Léonardo	Télépilote
24		Sgt	RAULET	Vincent	Télépilote
25		Sch	SACQUÉPÉE	Renaud	Télépilote
26		Sch	SAILLANT	Mickaël	Télépilote
27		Sch	SALEUR	David	Télépilote
28		Sch	SISSELIN	Romain	Télépilote

Article 2 : Abroge la décision GO SDO 2023-07.

Article 3 : Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le - 8 NOV. 2023

Le directeur,

Contrôleur Général

Bruno MAESTRACCI